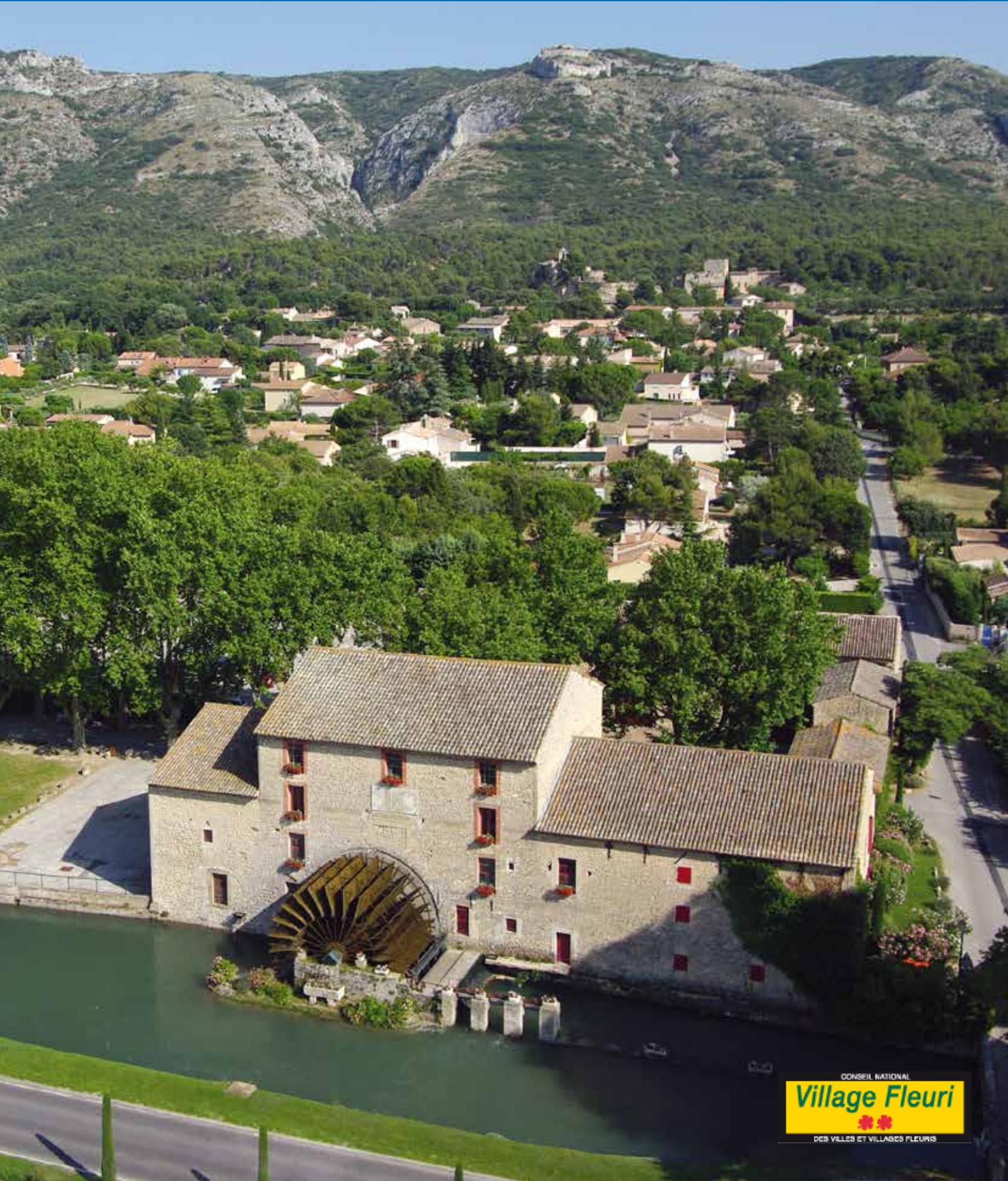


L'Echo des

BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION N°75
ÉTÉ/2015

Taillades



CONSEIL NATIONAL

Village Fleuri



DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS



Bulletin Municipal
d'information N° 75

**Responsable
de la publication :**
Nicole Girard

Rédaction :
Clément Braghieri
Jean-Christian Faillant
Nicole Girard
Marie-Claude Nouguier
Michèle Nouguier
Sonia Rippert
Florence Roche
Maryline Vigé

Photographies :
Sonia Rippert

Mise en page et Impression :
Imp. Bertola Cavaillon



Sommaire

P 2-3 Hommage à Edmond Bouchet

P 4-5 Finances

P 6-7 Travaux & Urbanisme

P 8 Vie Communale et Citoyenne

P 9 Cadre de Vie

P 10-11 Environnement et Économies d'énergie

P 12 Parc Naturel Régional du Luberon

P 13 Communauté de Communes

P 14-15 L'École & Périscolaire

P 16 C.C.F.F.

P 17 Culture

P 18-21 La Parole est aux Associations

P 22-23 La Parole est aux Lecteurs

P 24-25 Agenda

DERNIÈRE MINUTE !

Le moustique « tigre » sévit aux Taillades ...

Vous trouverez sur le site Internet de la commune www.lestaillades.fr un dossier complet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui vous précise comment limiter son développement.



Tailladaises, Tailladais,

Si le soleil de l'été pointe son nez et nous fait entrevoir des moments propices à la détente, nous devons malheureusement nous plier à la réalité de ces 6 derniers mois : émotion, effroi, incompréhension ont été souvent évoqués alors que nous défendons avec ferveur les valeurs de la République.

Aux Taillades, nous avons été confrontés à la dure réalité de la vie avec le décès d'Edmond Bouchet, Maire de la Commune pendant 25 ans. Nous avons souhaité lui rendre hommage, en retraçant, à travers les pages qui suivent, son investissement pour notre village.

La vie continue, et il nous revient de porter le présent et l'avenir !

Vous trouverez donc dans cet Écho n°75, une double page consacrée au budget 2015. Il faut se rendre à l'évidence : rien ne sera plus comme avant ! En effet, si naguère, chaque collectivité espérait tirer, seule, son épingle du jeu en plaçant sa cause auprès de l'État et des autres niveaux territoriaux, il en est tout autrement actuellement. Les collectivités sont confrontées à la réduction drastique des dotations et des ressources locales ! Ce contexte nous pénalise d'autant plus que nos recettes et nos dépenses par habitant sont beaucoup plus faibles que la moyenne nationale et régionale, pour des villages de taille comparable ; cette situation est liée à un choix historique de politique fiscale locale très rigoureuse. Dans ce contexte difficile, construire ce budget 2015 relevait du défi ! Engager des investissements judicieux, limiter les dépenses de fonctionnement et décider de mesures qui permettent de faire des économies durables, aller chercher des subventions sont les maîtres mots qui ont guidé nos choix budgétaires. Par voie de conséquence, j'ai également demandé à mon conseil municipal de voter une légère hausse des taux.

Cela nous permettra de porter nos projets de campagne. Nous ne les avons pas mis de côté, soyez-en certains ! Par contre, nous avons priorisé nos actions en tirant profit des opportunités existantes :

- *Nous disposons d'une dotation de l'État significative pour l'école du vallon de la Combe à condition que ces travaux débutent avant la fin de l'année : il nous a donc fallu être prêt pour que ces travaux se fassent pendant l'été.*

- *La Communauté de Communes LMV a lancé les travaux de la zone d'activité de Bel Air : j'ai jugé utile de travailler à l'enfouissement des lignes entre le rond-point en cours de construction et le rond-point existant et à la mise en conformité de l'assainissement dans l'impasse des Platanes.*

- *Une action menée par le Parc du Luberon, à laquelle nous adhérons depuis peu, nous a permis de lancer une vraie réflexion sur l'éclairage public dont la maintenance et la consommation annuelle d'énergie sont très élevées ; ce sujet était d'ailleurs dans notre projet pour la commune.*

*J'ai souhaité, pour échanger avec vous sur ces différents projets (et sur ceux qui viendront), organiser une rencontre à la rentrée. Elle aura lieu à la maison des Associations le samedi **19 septembre 2015 à 10 h**.*

Nous vous annonçons, dans le bulletin précédent, l'ouverture d'une page « la parole est aux lecteurs ». Merci à celles et ceux qui nous ont sollicités. Vous trouverez, à la fin de cet Écho, vos questions et propositions ainsi que les réponses que nous pouvons apporter. Et je vous engage à nous solliciter !

Et enfin, les animations de l'été approchent... J'espère que nous serons nombreux à nous retrouver autour des différentes manifestations et que vous prendrez également plaisir à vivre ces moments de partage et d'amitié qui permettent de se ressourcer, lors de la fête votive du 14 au 17 août.

Je vous souhaite un bel été.

Bien à Vous,

*NICOLE GIRARD,
Maire des Taillades*

Hommage à Edmond Bouchet

C'est avec beaucoup de tristesse que le village s'est réveillé en ce jour du 22 janvier 2015.

Edmond Bouchet s'en est allé, laissant derrière lui sa famille ainsi que tous les Tailladais. Chacun d'entre nous se remémore un souvenir de celui qui fut notre Maire pendant 25 ans.

Né en 1933 à Saint-Maime dans les Hautes Alpes, Edmond Bouchet a vécu dans cette région montagneuse pendant près de 20 ans. En 1951, il s'installe à Cavillon en compagnie de son frère Maurice (Maire de cette ville de 1989 à 1992). Leur carrière commune dans le transport (La Flèche Cavallonnaise) a incontestablement contribué à l'enrichissement de la cité Cavare.



1989 – plantation de l'arbre de la liberté à l'école



La Chapelle Saint-Gens recevait chaque année des expositions d'artistes locaux

Et c'est en 1963 que commencent 50 ans de vie publique dans le village des Taillades. D'abord conseiller municipal sous Jean BLANC (de 1965 à 1977), il en devient son 1^{er} adjoint jusqu'en 1989. Et enfin de 1989 à 2014, les élections successives le confortent dans sa fonction de Maire.



1^{ère} communauté de communes CCPLD 2002

En 2002, il participe à la création de la Communauté de Communes Provence Luberon Durance où il est Vice-Président et président de la commission des finances, domaine qu'il affectionnait particulièrement.

En dehors de sa vie municipale, il s'occupait également de différents domaines. Président du Groupement Médico-Social de Cavillon/Pertuis (médecine du travail) de 1980 à 1992 ; trésorier de l'ASSEDIC Val de Durance (1981 à 1985) ; Membre du Lions Club.... La liste est longue !

50 ans de vie publique, dévoué à son village avec une telle passion et un tel don de soi que le village est incontestablement empreint de sa personne.

Ce dévouement sera reconnu par différentes récompenses : Médaille d'Honneur régionale, départementale, et communale accordée pour au moins 20 ans de mandat électif allié au dévouement et à la compétence (1988).

Insigne de CHEVALIER dans l'ordre National du Mérite (1996) puis OFFICIER en 2006.

La nouvelle municipalité avait demandé à Monsieur Le Préfet que lui soit décerné le titre de Maire Honoraire, ce qui fut fait en novembre dernier.

Cette nomination devait être célébrée lors d'une cérémonie en mars dernier... mais la vie en a voulu autrement !



Edmond Bouchet était très attaché au devoir de mémoire



Toujours prêt à accompagner les enfants

Il a beaucoup œuvré pour que l'école permette d'accueillir les enfants du village dans les meilleures conditions et ne manquait pas une occasion pour leur rendre visite.

Edmond Bouchet n'a jamais fui ses responsabilités et ses devoirs. Soucieux de « donner à notre village les moyens de se développer tout en lui gardant son identité », il voulait « faire en sorte que les Tailladaises et les Tailladais se reconnaissent dans cette dynamique ».



Le travail et l'engagement faisaient partie de ses valeurs : remise des médailles du travail



Remise de la médaille de la ville à César Choisi

Il était également fier d'avoir contribué au lancement de manifestations musicales dans les Carrières **bien avant que de nombreux festivals ne se développent dans la région**. Il était fier aussi d'avoir reçu le festival d'Avignon durant 2 années consécutives, dans ce beau site !

Il a ainsi contribué à la fois à la mise en valeur de la culture et du patrimoine de notre village. Chacun des lieux des Taillades, de l'école au Moulin en passant par les lotissements est marqué par son passage.



Avec la CCPLD, l'inauguration de l'OTI à l'espace des Carrières et du Cyber-espace (un des premiers)



Nouvelle salle d'expositions à l'espace des Carrières

Le village restera à jamais reconnaissant et ne l'oubliera pas.

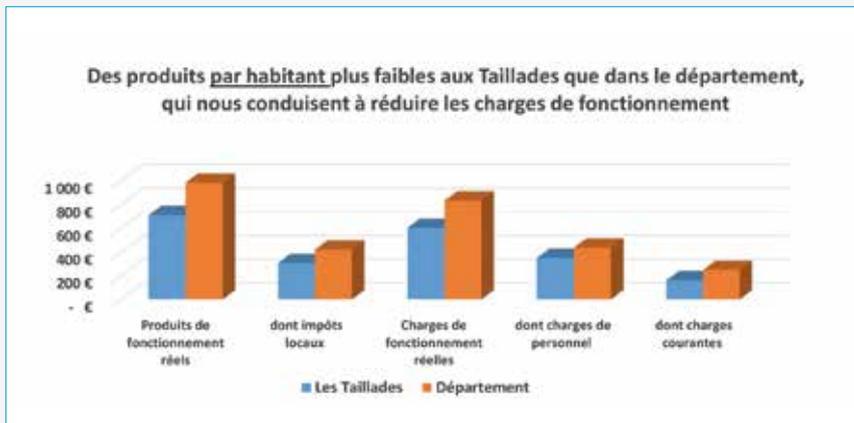
Nous ne pouvons pas conclure cet hommage sans avoir une pensée particulière pour son épouse Huguette, ses fils Bernard et Eric et petits-enfants Clémence et Thibaud.

Un budget 2015 responsable !

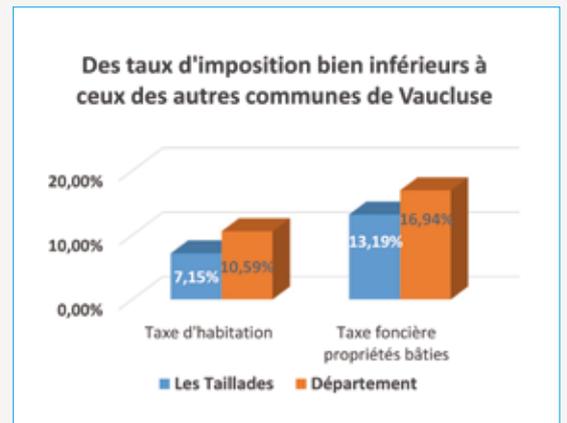
Les dotations de l'État sont en **baisse de 11% en 2015 par rapport à 2014** quand, dans le même temps, les besoins de ressources pour faire face à nos obligations sont en augmentation : aménagement des activités périscolaires, normes d'accessibilité et de sécurité,...

Les finances de la commune sont historiquement saines et nous souhaitons les maintenir durablement saines !
C'est dans ce contexte général que nous avons construit un budget 2015 que nous avons voulu responsable :

- **Faire avec moins de ressources**
- **Prioriser les investissements subventionnés**
- **Valoriser notre patrimoine immobilier**
- **Investir sur l'ensemble du territoire de la commune**
- **Accompagner les projets associatifs**



Source DGFP

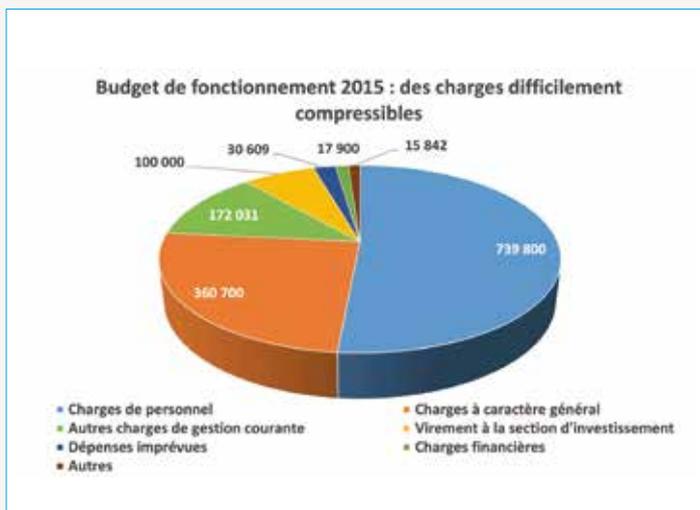
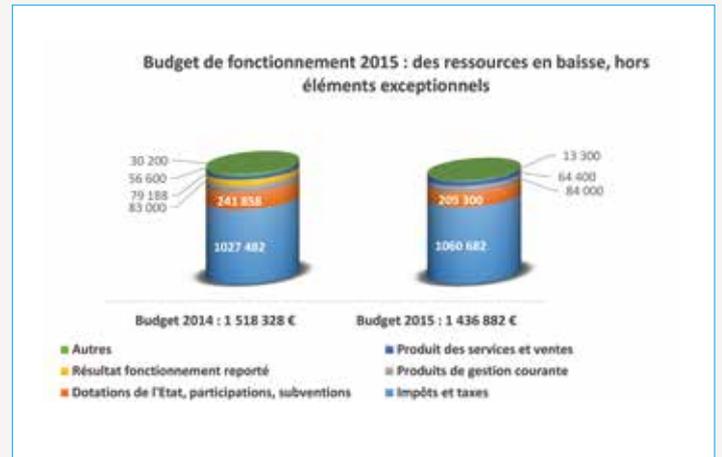


Source DGFP

La commune des Taillades ne dispose que de très peu de ressources complémentaires à l'impôt et aux dotations de l'État pour construire son budget.

Historiquement à un niveau très bas de fiscalité (en comparaison des communes semblables), nous sommes donc confrontés à de faibles recettes.

Pour éviter des ajustements trop brusques de la fiscalité, l'équipe municipale a décidé une évolution annuelle et mesurée des taxes foncières et taxes d'habitation. Ainsi, le conseil municipal a voté, le 30 mars 2015 une hausse de 1% de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti, soit 6.300 euros de recettes supplémentaires. Celle-ci ne compense pas la baisse de 28.000 euros des dotations de l'État en 2015 (consécutives à une première baisse de 10.000 euros en 2014).



Sans sacrifier à la qualité de service que nous vous devons, nous travaillons à l'optimisation des charges de personnel : polyvalence et formation.

Il nous faut maintenir un bon niveau d'entretien des bâtiments et matériels.

Nous avons beaucoup à faire pour réaliser des économies d'énergie qui sont à ce jour la source essentielle de réduction de charges.

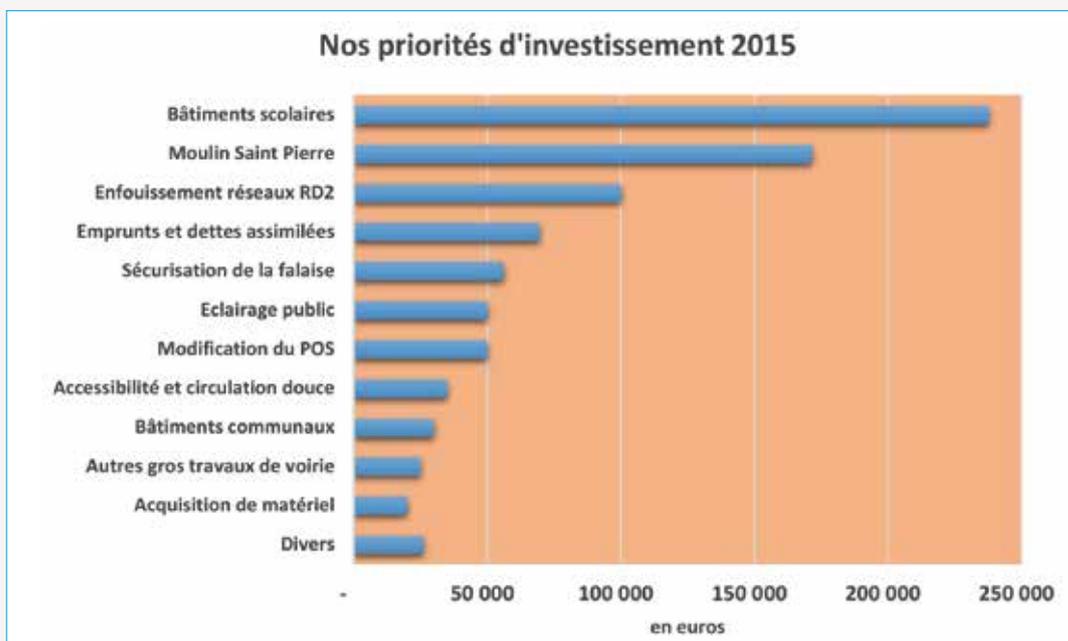
Enfin, nous souhaitons maintenir notre soutien à toutes les initiatives associatives qui sont au cœur de la vie sociale de la commune.

Nos priorités d'investissement pour 2015

Réfection de la façade nord : 171.500 €
Subventions obtenues : 58 %



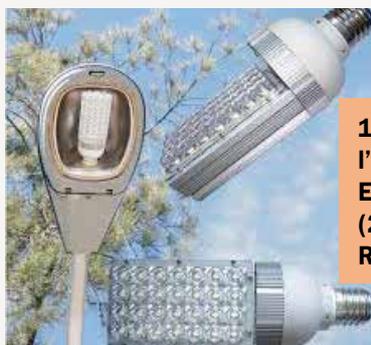
Travaux d'économies d'énergie et
réhabilitation de l'école : 237.600 €
Subventions obtenues : 72 %



Travaux de sécurisation de la falaise: 56.000 €
Demande de subvention spécifique
au Conseil Général : 15.000 €



Travaux préparatoires à l'enfouissement des réseaux :
100.000 €
Recherche d'un partenariat avec le département.



1^{ère} phase de modernisation de
l'éclairage public : 50.000 €
Enjeu : diminuer les frais d'entretien annuels
(28.000 €) et la consommation
Recherche de subventions en cours.

Travaux & Urbanisme

Travaux d'entretien nécessaires

CIMETIÈRE

Réfection du muret de soutènement et reprise de toute la façade du cimetière.



ÉLAGAGE ET ESPACES VERTS

- **Cimetière** : coupe d'un pin, côté Est, qui menaçait de tomber.
- **Boulodrome** : coupe de 2 arbres et aménagement de la partie du fond pour une extension du jeu de boules.
- **Chapelle Saint-Gens** : coupe d'un chêne qui menaçait la toiture et la façade de la chapelle.
- **Autour de l'école** : opération de débroussaillage en partenariat avec l'ONF contre les risques d'incendies.
- **Grands Jardins** : reprise des plates-bandes par la mise en place d'une couverture anti-repousse et un revêtement bicolore en gravier.



EN COURS D'AMÉNAGEMENT

- **Les Grands Jardins / chemin des Mulets** : enlèvement des plantations le long du Canal pour création d'une zone piétonnière.
- **Parking de l'Olivier** : avenue du château en prévision d'un futur cheminement piétonnier, ouverture de la partie Sud avec construction d'un parapet en pierres.
- **Rue de l'église** : pour un meilleur confort, tant à la montée qu'à la descente, installation d'une main courante.



ISOLATION

- **Confection de trappes de visite** au stade, en Mairie et Salles de Réunion, en vue de l'isolation par les combles des bâtiments communaux.
- **Isolation des combles** réalisée par une entreprise spécialisée au stade, salles de réunion et la salle des fêtes.
- **Reste à réaliser** la salle de gymnastique et le logement communal au-dessus de la maison des anciens.



STADE

- **Fin de saison**, après une fréquentation intensive du stade, un passage d'apport en engrais est nécessaire pour maintenir un engazonnement optimum.
- **Un ensemenement de gazon** sur une bande de 20 m x 100 m a été indispensable pour garantir l'uniformité du terrain.
- **Remplacement de 2 chauffe-eau** à gaz dans les vestiaires.



URBANISME

Nous vous annonçons dans le bulletin précédent que la Commune allait lancer la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Après un appel d'offres, le bureau d'études compétent en urbanisme G2C de Venelles (13) a été choisi pour nous accompagner dans ce travail délicat et méthodique.

L'élaboration de ce document stratégique et réglementaire de planification de l'aménagement et du développement durable de notre territoire commence par l'ouverture d'un registre afin de recueillir vos observations.

Ce registre est d'ores et déjà disponible en mairie.

Vie Communale et Citoyenne

Accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, une règle d'or s'impose : tous les ERP, publics et privés, doivent être accessibles. Tous ceux qui ne le sont pas peuvent bénéficier d'un délai supplémentaire, à condition de s'engager dans un agenda d'accessibilité programmée, dit Ad'AP. Les commerçants et professions libérales dont l'établissement n'est pas accessible doivent donc réaliser un Ad'AP avant le 27 septembre 2015.

Qui doit déposer un Ad'AP ?

Soit le propriétaire, soit l'exploitant, voire les deux, tout dépend de ce qui est précisé dans le bail. Les demandes d'Ad'AP se font par l'intermédiaire de la Mairie qui vérifiera que le dossier est complet avant de le transmettre en préfecture.

Et que fait la commune pour l'accessibilité de ses propres locaux ?

Nous préparons notre propre Ad'AP afin qu'il soit déposé dans les temps en Préfecture. Nos priorités de calendrier seront tournées vers l'accès à la mairie, à l'école, aux principales salles du village.

En savoir plus : www.accessibilite.gouv.fr

Vie municipale



Patricia Laurent

Patricia LAURENT a décidé de donner un nouveau tournant à sa carrière professionnelle.

Nous tenons à la remercier pour son action toute en discrétion au service des Tailladais pendant les 2 ans et demi passés à nos côtés et à lui souhaiter une belle aventure !

« J'ai travaillé avec plaisir sous la responsabilité de Monsieur Edmond BOUCHET et Madame Nicole GIRARD, successivement Maires des Taillades.

J'ai choisi de rejoindre le service des Ressources Humaines d'une plus grande collectivité, car mes nouvelles missions seront mieux en adéquation avec mon expérience professionnelle précédente. Je remercie Madame le Maire ainsi que toutes les personnes qui m'ont accueillie de manière chaleureuse, et je continuerai dans la mesure du possible à participer aux différentes manifestations organisées dans ce merveilleux village. »

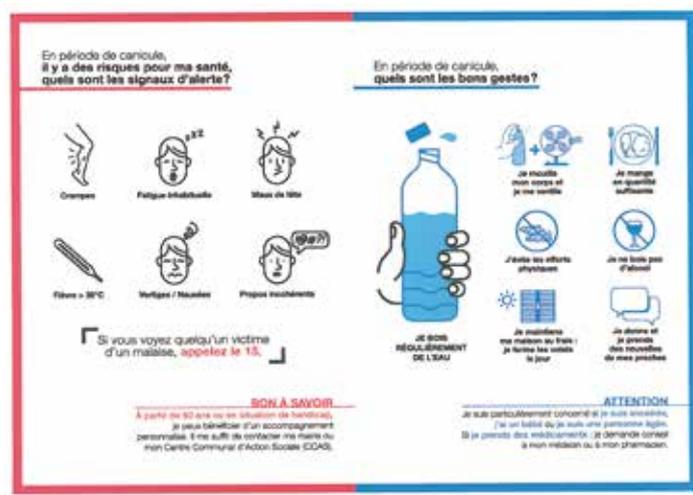
La canicule peut mettre notre santé en danger !

Notre santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- Il fait très chaud.
- La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.
- Cela dure depuis plusieurs jours.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à contacter la mairie, vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.



En savoir plus :

www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurextremes

Et pour bien vivre ensemble, quelques rappels :

- **Le brûlage des déchets verts est interdit !** Une plaquette de l'Agence Régionale de Santé jointe à cet Écho vous en dit plus.
- **Les aboiements** de certains chiens et les **autres bruits intempestifs**, de jour comme de nuit, **nuisent au bon voisinage**. **L'usage des tondeuses, tronçonneuses et autres appareils de bricolage est règlementé** pour respecter le repos de chacun.
- **Les clôtures végétales qui débordent** sur les trottoirs et voiries provoquent **une gêne à la circulation** des piétons, poussettes, deux roues et voitures.
- **Le canal de Cabedan** ne doit pas se substituer au brûlage, ni à la déchetterie !
- **Le moustique tigre** est bien installé dans notre département. Il adore les flaques **d'eau stagnante...** telles les soucoupes des pots de fleurs, vases, et gouttières mal entretenues. Alors pensons à supprimer ces terrains de reproduction.
- **La vitesse excessive** de certains véhicules est **accidentogène !**

Cadre de vie

La santé : l'affaire de tous !



Défibrillateur automatique externe

La commune a décidé de s'équiper de 2 défibrillateurs supplémentaires, portant à 4 ce nombre d'équipements. Où sont-ils ?

- Place de la Mairie (à venir),
- École du vallon de la combe (à venir)
- Cour du moulin Saint-Pierre, près de la porte d'accès à la salle des fêtes (en place)
- Stade Jean Blanc (en place) et transféré au théâtre des Carrières l'été.

À quoi cela sert-il ?

Le défibrillateur est un appareil qui délivre un choc électrique bien calibré afin de permettre au cœur de battre normalement après un arrêt cardiaque.

Qui peut l'utiliser ?

Selon le décret du 4 mai 2007 – Art. R.6311-15 du code de la santé publique, **tout le monde peut utiliser un défibrillateur automatisé externe (DAE).**

Quand l'utiliser ?

Trois indices : la personne ne répond pas, ne bouge pas et ne respire pas.

Comment l'utiliser ?

C'est très simple : il suffit de bien écouter ce que dit l'appareil et de suivre les instructions une fois que l'appareil est ouvert.

Pendant qu'une autre personne appelle le 18 ou le 15 (ou après l'avoir appelé si vous êtes seul(e) avec la victime :

- Enlever tous les vêtements du thorax du patient ; coupez les vêtements si nécessaire
- Ôter le couvercle de protection et regardez soigneusement les dessins sur les électrodes adhésives
- Détacher une à une les électrodes et placez-les comme le montre le dessin, en appuyant sur la peau du patient
- L'appareil analyse ensuite le rythme cardiaque ; pendant ce temps-là, personne ne doit toucher le patient
- Le choc est recommandé ; s'écartez du patient.
- Appuyer ensuite sur le bouton clignotant orange. Dans tous les cas, c'est l'appareil qui déclenche le choc
- Le choc est délivré
- Suivre les instructions de l'appareil jusqu'à ce que la victime donne signe de vie ou que les secours arrivent.

Pour une aide à la réanimation cardio-pulmonaire (RCP), appuyer sur le bouton clignotant bleu et suivre les instructions pour le massage cardiaque en suivant la cadence du DAE pendant 2 minutes :

- Le défibrillateur effectue de nouveau une analyse du rythme cardiaque et vous propose un nouveau choc si la personne est toujours en arrêt avec un massage cardiaque à effectuer dans la foulée
- Ces actions continuent jusqu'à l'arrivée des secours.

Et avec des enfants ?

Ne pas utiliser de défibrillateur sur des bébés de moins d'un an.

Chez l'enfant, la crise cardiaque est rarement responsable de l'arrêt cardiaque (l'arrêt du cœur est rarement responsable de l'arrêt cardiaque)

Vérifier la présence d'un corps étranger dans les voies aériennes

Quels sont les symptômes respectifs de l'accident cardiaque et de l'accident vasculaire cérébral ?

- **Infarctus du myocarde** : survenue brutale d'une douleur au milieu de la poitrine qui persiste plus de 15 minutes. Ça «serre comme un étau». Cette douleur irradie parfois dans la mâchoire et/ou dans les bras. Elle s'accompagne parfois d'essoufflement, de nausées, de pâleur, de sueur, d'angoisse, etc. A savoir qu'il existe des infarctus non douloureux, qui surviennent plus souvent chez les personnes diabétiques, les femmes et les personnes âgées. On les reconnaît alors à d'autres signes comme par exemple un malaise, un essoufflement, une fatigue intense, des sensations inhabituelles dans le bras gauche, etc.
- **Accident vasculaire cérébral** : survenue brutale d'une faiblesse d'un côté du corps. Engourdissement brusque, perte de sensibilité, voire paralysie du visage, d'un bras, d'une jambe ou d'un côté du corps. Également : vertige, trouble de l'élocution, de la vue, maux de tête intenses, vomissements, etc.



Pour conclure, si vous désirez aller plus loin pour pouvoir manipuler efficacement des appareils, il existe des formations payantes d'une heure, appelées « AMD ». Les pompiers (04.90.81.70.85) et les associations de secourisme sauront vous renseigner.

Environnement et économies d'énergie



La 29^{ème} foire des Taillades qui s'est tenue sur le site du moulin Saint-Pierre le 17 mai passé, a été, cette année encore, une très belle réussite. Elle a été, pour le comité de foire, l'occasion de créer un « **Pôle Habitat Écologique et Durable** », qui a permis de réunir, sous un chapiteau dédié, les exposants impliqués dans le domaine. Vous avez été très nombreux à vous renseigner sur la construction bois, le chauffage au bois, les protections solaires bioclimatiques, les solutions photovoltaïques, les techniques d'isolation, le traitement écologique de l'eau, les déco intérieures et extérieures avec des produits sains et naturels...

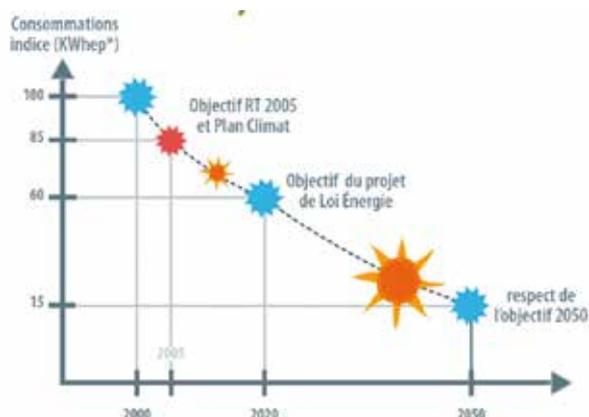
Le succès rencontré montre bien la prise de conscience quant à la nécessité de réduire nos consommations d'énergie et à recourir à des solutions écologiques et durables, à utiliser des produits sains et sans danger pour notre santé et surtout, bien sûr, celle de nos enfants...

C'est l'occasion, dans cet Écho, de faire un point sur les travaux d'amélioration de l'habitat et sur les techniques photovoltaïques.

En effet si le confort de nos maisons s'est considérablement amélioré grâce aux progrès techniques, à l'apparition de nouveaux matériaux, de nouveaux équipements, pour autant, la performance énergétique de nos bâtiments s'est trouvée être reléguée au second rang.

Si nombreux sont ceux qui voudraient réaliser des travaux d'amélioration de leur habitat, nombreux, également, sont ceux qui y renoncent devant l'investissement important nécessaire.

D'abord, Il faut être conscient que le coût de ces travaux s'amortit à terme, puisque vous réaliserez ensuite des économies sur vos factures d'énergie. (Il y a un « retour sur investissement »)



La réglementation thermique

Constatant la dégradation de notre environnement et la réduction des réserves de ressources fossiles, les pouvoirs publics ont décidé de faire porter les efforts sur la capacité de nos maisons à ne plus être énergivores. On appelle cela, **la réglementation thermique**. Elle est amenée à évoluer pour être de plus en plus exigeante.

Et pour cause, le secteur du bâtiment est, parmi les secteurs économiques, le plus gros consommateur en énergie. Il représente plus de 40% des consommations énergétiques nationales et participe à hauteur de 19% aux émissions de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi les pouvoirs public ont mis en place diverses aides et incitations financières :

Le Crédit d'Impôt transition énergétique (CITE) :

Accessible aux propriétaires occupants et locataires, le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) vous permet de déduire de vos impôts 30 % des dépenses d'équipement et/ou de main d'œuvre pour certains travaux de rénovation énergétique (montant de dépenses éligibles, plafonné à 8 000 € par personne et majoré de 400 € supplémentaires par personne à charge). A compter du 1^{er} janvier 2015, pour bénéficier de cette aide, vous devrez faire appel à des professionnels qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Vous serez ainsi assuré de la qualité des travaux.

Le crédit d'impôt concerne les dépenses d'acquisition de certains équipements fournis par les entreprises ayant réalisé les travaux et/ou de main d'œuvre pour certains travaux d'isolation. Ces équipements et matériaux doivent satisfaire à des critères de performance.

L'éco-prêt à taux zéro : Accessible à tous les propriétaires, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location, l'éco-PTZ permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro d'un montant maximal de 30 000 € pour réaliser des travaux d'éco-rénovation. Pour bénéficier de ces aides, depuis le 1^{er} septembre 2014, vous devez recourir à des professionnels « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).

Les travaux qui ouvrent droit à l'éco-PTZ doivent :

- soit constituer un « bouquet de travaux » : au moins deux parmi les suivants : Isolation de la toiture ; isolation des murs extérieurs; remplacement des portes, fenêtres et portes fenêtres extérieures ; installation ou remplacement de systèmes de chauffage (associés le cas échéant à des systèmes de ventilation performants) ou de production d'eau chaude sanitaire performants; installation d'un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable; installation d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable ;
- soit permettre d'atteindre une « performance énergétique globale » minimale du logement, calculée par un bureau d'études thermiques ; les matériaux et équipements doivent être fournis et posés par un professionnel « Reconnu Garant de l'Environnement ».

La prime «rénovation énergétique» de 1350 € : Destinée aux travaux de rénovation énergétique lourde en résidence principale, une prime rénovation énergétique de 1350 € (sans montant minimal de travaux exigé) aide les propriétaires occupants aux ressources limitées.

La TVA réduite, une aide à la rénovation : Certains travaux entrepris dans les logements de plus de deux ans donnent droit à un taux réduit de TVA (5,5%).

Les autres aides pour les logements existants : L'Agence nationale de l'habitat (Anah) peut accorder, dans des cas très précis, des aides pour les logements de plus de 15 ans, très dégradés pour lutter contre la précarité énergétique.

Des prêts pour l'amélioration énergétique : Ils peuvent vous aider à compléter votre plan de financement

Les aides du Vaucluse à la rénovation thermique : Ces aides, attribuées sous conditions de ressources, sont destinées aux ménages qui ne pourraient accéder à ces équipements sans aides publiques.

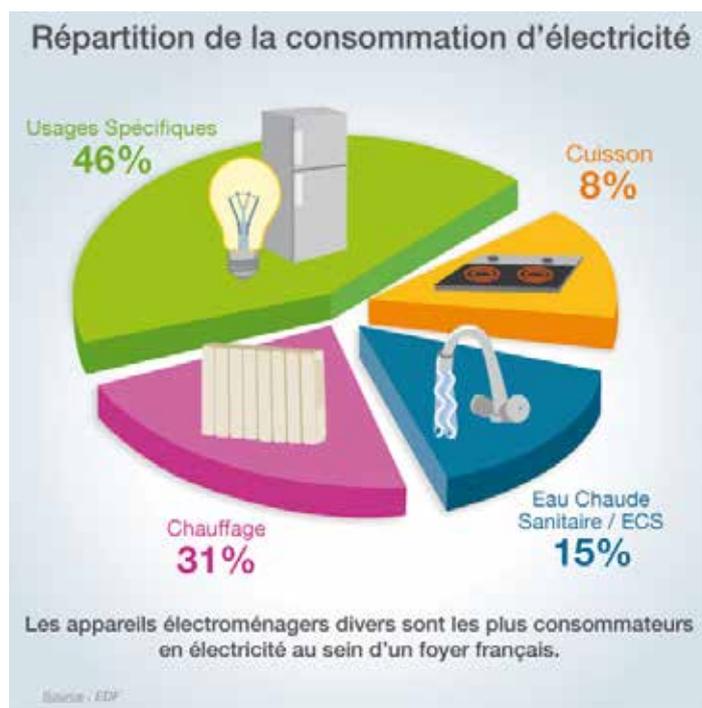
Attention, pour pouvoir bénéficier de ces aides les matériels et les travaux doivent :

- être conformes aux dispositions du crédit d'impôt de l'État
- répondre aux certifications spécifiées
- être réalisés et facturés par les professionnels prévus par le dispositif (RGE).

Concernant le photovoltaïque, après un développement très rapide jusqu'en 2010 en raison des tarifs de rachat par EDF de l'électricité produite, le marché s'est effondré, suite aux changements brutaux des conditions tarifaires, à la suppression du crédit d'impôt et surtout à cause du nombre important de litiges sur des installations mal faites (ou pas faites du tout) par des entreprises manquant de compétences ou carrément malhonnêtes. **Aujourd'hui le marché s'est épuré**, la technique a évolué et surtout le prix du matériel a très fortement baissé. De fait, il est toujours possible et financièrement intéressant (même si l'amortissement est plus long que précédemment) de faire une installation photovoltaïque sur sa toiture pour revendre l'électricité à EDF par un contrat d'achat sur 20 ans à des tarifs bonifiés. Toutefois, les cas évoqués ci-dessus doivent vous inciter à la plus grande rigueur dans le choix de l'entreprise installatrice.



Mais désormais, c'était le cas sur la foire des Taillades, les conseils s'orienteraient vers des installations plus petites et plus simples à mettre en œuvre permettant d'auto consommer sa production et de réduire ses factures d'électricité. Il n'est alors plus question de couvrir tous ses besoins en électricité, ni de s'équiper avec un parc de batteries pour stocker l'énergie. Mais simplement de couvrir la consommation de base de votre maison. L'installation des panneaux solaires est plus simple (pas de règles à respecter, comme l'intégration en toiture dictée par les contrats d'achat EDF), la surface nécessaire moins grande et pour le branchement, une simple prise domestique peut être suffisante. Pour des informations complètes : <http://doc.gppep.org/guide/GPPEP-guide-auto-consommation.pdf>



Conseil :

Attention, certains commerciaux peu scrupuleux peuvent vous faire miroiter des économies surévaluées et vous facturer l'opération bien au-delà des tarifs raisonnables (souvent on vous parle de mensualités de crédits couvertes par les économies réalisées, sans jamais vous annoncer le coût total de l'installation). Toujours faire plusieurs devis et demander à voir des installations déjà réalisées.

Parc Naturel Régional du Luberon

Le programme SEDEL

Le Parc Naturel Régional du Luberon a inscrit dans sa Charte la nécessité d'accompagner les communes adhérentes dans des programmes de réduction des consommations d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

Il propose depuis juillet 2009 un service mutualisé destiné à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques (réduction de la consommation, planification d'opérations nouvelles) : le programme SEDEL (Services Energétiques Durables En Luberon).

Trente communes ont adhéré à ce dispositif en juillet 2009, pour une durée de quatre années, et bénéficient de l'action de terrain d'un « conseiller énergie partagé », dont les tâches sont multiples, axées sur le conseil et l'accompagnement :

- Suivre et optimiser les consommations d'énergie sur le patrimoine des collectivités locales,
- Planifier et programmer les actions de maîtrise de l'énergie,
- Agir sur la performance énergétique des bâtiments pour réduire les consommations d'énergie,
- Optimiser l'éclairage public et limiter la pollution lumineuse,
- Favoriser le développement des énergies renouvelables,
- Former, informer et sensibiliser les acteurs locaux publics et privés et la population (en collaboration avec le secteur associatif, dont l'Espace Information Énergie du Luberon).

À l'issue de cette expérience de travail de terrain, les résultats sont très satisfaisants.

Les économies financières et énergétiques sont notables, montrant ainsi la pertinence économique du dispositif. Au-delà de cet aspect « comptable », des bénéfices plus qualitatifs sont apparus au fil du temps (accompagnement technique des communes dans divers projets, sensibilisation et communication interne et externe...).

Le constat est aujourd'hui qu'un tel service mérite d'être poursuivi, d'autant que le contexte actuel de forte hausse des prix de l'énergie va imposer toujours plus de rigueur dans la gestion de l'énergie et des fluides. De même, les choix techniques relatifs au patrimoine public, qu'il soit bâti ou d'éclairage extérieur devront toujours plus s'appuyer sur une réflexion de sobriété énergétique.

Compte tenu des enjeux énergétiques auxquels nous devons faire face, que nous avons évoqués dans les pages consacrées au budget, la commune a souhaité adhérer à ce programme. Nous avons obtenu une réponse positive et avons signé la convention d'adhésion au service au tarif de 1,5 euro/an /habitant et ce pour 3 ans.

Vincent Bonafous, délégué au parc est désigné comme référent pour ce projet auprès du Parc du Luberon.



Inauguration des « sentiers de la forêt des cèdres du Petit Luberon »

Le Parc du Luberon a inauguré, le 23 mai dernier, ces sentiers de la forêt de Bonnieux qui visent à faciliter l'accès à ce magnifique site pour les personnes en situation de handicap.

Une boucle principale en sous-bois sur 1 200 m et 5 aires ludo-pédagogiques d'interprétation offrent à tous la possibilité de découvrir la beauté des paysages, le plaisir d'être en forêt, les richesses de la faune et de la flore.

Conçu conformément au cahier des charges du label « Tourisme et Handicap », ce projet fait de la forêt des cèdres un site phare à l'échelle de la région, où les sites naturels « accessibles », exemplaires et structurants, sont rares.

Les nouveaux aménagements permettent à une personne en situation de handicap moteur, visuel, auditif ou mental, de visiter seule, en famille ou avec des amis cette magnifique forêt :

- Accessibilité à toutes les formes de handicap ;
- Information du public ;
- Valorisation d'itinéraires de découverte ;
- Protection des zones sensibles.



Pour aller plus loin : <http://www.parcduluberon.fr/>

Communauté de Communes

Urbanisme :

En raison du retrait des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants, Luberon Monts de Vaucluse a décidé en accord avec l'ensemble de ses communes membres, la création d'un pôle d'instruction des autorisations d'urbanisme sous la forme d'un service mutualisé dont l'adhésion de chaque commune a été soumise à la signature d'une convention.



Celle-ci a pour objet de définir les activités de la cellule ADS (Application du Droit des Sols), la répartition des missions et la responsabilité entre ce service et les communes adhérentes, les modalités d'organisation ainsi que les conditions de facturation du service aux communes. La convention est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2015 pour se terminer le 31 décembre 2020.

Le pôle instructeur est composé de 5 agents instructeurs, un agent d'encadrement et un agent secrétaire (à temps partiels et/ou complets), Ce service ne sera pas gratuit pour les communes, il se décomposera de la manière suivante :

- une part fixe à hauteur de 50% calculée en fonction de la population de la commune au 1^{er} Janvier de l'année N-1 (source INSEE).
- une part variable en fonction du nombre d'actes instruits sur l'année N-1.

À noter :

La commune garde l'instruction de déclaration préalable ainsi que les certificats d'urbanisme simples.

Pour tout dossier relatif à l'urbanisme, rien ne change pour vous administrés : vous serez accueillis par notre service urbanisme à la Mairie dont nous vous rappelons les horaires : Lundi matin, mardi toute la journée.

Piscine :

Face à l'évolution du mode de consommation des loisirs par les usagers en termes d'équipements sportifs de proximité, Luberon Monts de Vaucluse doit adapter son offre.

Un groupe de travail composé de l'équipe des Maîtres-Nageurs Sauveteurs a été mis en place afin de travailler sur une nouvelle offre sportive, optimisée et de qualité : il s'agit de séances d'aquabike et d'aquagym au Centre Aquatique de Plein Air. (renseignements : LMV).

Tél piscine de plein air : 04 90 71 00 08

Tél piscine Roudière (couverte) : 04 90 78 19 19

horaires d'ouverture
ouverture du 03 juin au 13 septembre
Open 3 June to 13 September

du 03 juin au 21 juin
du mercredi au vendredi 12h-18h
samedi et dimanche 12h-19h30

du 22 juin au 28 juin
lundi 12h-19h
mardi / mercredi 14h-19h
jeudi / vendredi 12h-18h
samedi fermé compétition
dimanche 12h-19h30

du 29 juin au 30 août
lundi / mardi / mercredi 10h30-19h
jeudi 12h-19h
vendredi 10h30-19h
samedi / dimanche 10h30-19h30

jusqu'au 13 septembre
du lundi au vendredi 12h-18h
samedi et dimanche 12h-19h

tarifs
Territoire LMV

Enfants
• Moins de 4 ans : gratuit
• Enfants : 2 €
• Abonnements :
- 10 entrées + 1 gratuite : 20 €
- 50 entrées + 10 gratuites : 100 €

Adultes
• A partir de 14 ans : 3 €
• Abonnements :
- 10 entrées + 1 gratuite : 30 €
- 50 entrées + 10 gratuites : 150 €
• Plus de 65 ans : gratuit
• Aquagym : 5 € la séance
• Aquabike : 8 € la séance

HORS territoire LMV

Enfants
• Moins de 4 ans : 2 €
• Enfants : 3 €
• Abonnements :
- 10 entrées + 1 gratuite : 30 €
- 50 entrées + 10 gratuites : 150 €

Adultes
• A partir de 14 ans : 5 €
• Abonnements :
- 10 entrées + 1 gratuite : 50 €
- 50 entrées + 10 gratuites : 250 €
• Plus de 65 ans : 3 €
• Aquagym : 6 € la séance
• Aquabike : 10 € la séance

Se tenir informé :

<http://flash-lmv.blogspot.fr/>



L'École

Cette année encore, les enfants de l'école ont pu découvrir de nouveaux horizons, partager des expériences nouvelles et renforcer leurs apprentissages. Les activités ont été riches et variées.

Les CM1 et CM2 ont perfectionné leur apprentissage du ski à Allos durant une semaine au mois de mars, tout le monde est rentré avec une récompense bien méritée.

Les petits et les moyens se sont rendus à Valras pendant trois jours où ils ont pu découvrir la faune et la flore du bord de mer, pratiquant aussi la pêche à pied.

Les enfants de CP et de CE1, quant à eux sont partis à Aurel au Château de Coudray pour y étudier les différents paysages, s'adonner au Land Art.

Il ne faut pas oublier non plus toutes les activités menées par les enseignantes tout au long de l'année. Les sorties au théâtre, au cinéma, à des spectacles de danse, à la piscine... sans oublier, bien sûr, tout le travail pédagogique journalier qui demande patience, attention, persévérance.

Les enfants ont aussi participé à un temps fort qui est « La Fête du livre ». Cette manifestation est l'occasion de présenter les travaux d'écriture des enfants. Cette année encore ils ont montré tout leur talent d'imagination, de création.



L'année scolaire touche à sa fin et le bilan est positif, tous les enfants ont progressé, et auront bien mérité leurs vacances. Qu'ils en profitent !

Le Péricolaire

Depuis leur mise en place de Septembre 2014, les activités périscolaires ont évolué. C'est ainsi qu'une activité d'éveil musical et une autre de ludothèque sont venues compléter le dispositif en place.

Grâce à une équipe d'intervenants soudée et compétente, les activités se déroulent dans une bonne ambiance et semblent correspondre le plus largement possible aux envies des enfants.

Lors de la fête de fin d'année, le Vendredi 26 Juin, les parents ont pu apprécier les réalisations de leurs enfants. C'est ainsi que la section théâtre menée de main de maître par Christine Carlier a pu dévoiler quelques scénettes, qu'une démonstration de percussion réalisée par le groupe d'éveil musical orchestrée par Christine Liardet a enthousiasmé l'assistance.

Une exposition de quelques travaux réalisés en atelier créatif a permis aux parents de découvrir une partie des œuvres de nos petits artistes en herbe...

Côté fonctionnement administratif, le comité de suivi a relevé quelques améliorations à apporter (inscription à l'année, possibilité de paiement par prélèvement bancaire...).

Ces changements seront indiqués dans le règlement périscolaire de la rentrée 2015-2016.



Pour tout renseignement :

Service Périscolaire des Taillades
periscolaire.taillades@orange.fr

Sonia RIPPERT – Tel : 07.78.41.91.82

ou contact mairie : 04.90.71.09.98

www.logicielcantine.fr/taillades

Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts « CCFF »

Quatre personnes du comité des Taillades ont bénéficié de la formation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur (Vincent Bonnafous, Jean-Pierre Cléaz, Bernard Guerrazzi et Guy Honorat) organisée par les Sapeurs-Pompiers de Lauris.



Jean-Pierre Cléaz et Guy Honorat ont également participé à une formation sur le terrain « Monts de Vaucluse » à Lagnes afin de travailler la mission et le rôle du bénévole CCFF :

- Données topographiques et GPS
- Analyse de l'évolution d'un feu fictif
- Détermination des points sensibles
- Réponses aux demandes du Centre des Opérations de Secours
- Reconnaissance des équipements DFCL et guidage des secours

Nous profitons de cet article pour rappeler à nos lecteurs que la plus grande prudence est de rigueur notamment en période estivale, souvent synonyme de sécheresse, et en période de mistral.

Plus d'informations : <http://www.comites-feux-foret-vaucluse.com/>

L'accès aux massifs forestiers durant la période du 1^{er} juillet au 15 septembre est réglementé en raison des risques d'incendie, selon une évaluation décroissante des niveaux de risque : Exceptionnel, Très Sévère, Sévère, Modéré, Léger, Faible.

Selon la typologie des massifs forestiers, plus ou moins facile à évacuer en cas d'incendie, le département est découpé en deux zones.

I - La zone située au nord du département

II - La zone située au sud du département, comprenant les massifs forestiers suivants :

Monts de Vaucluse, Luberon, Collines de Basse Durance.

Les grands massifs forestiers de la zone du sud du département sont ouverts tout l'été au public, **SAUF** les jours où la prévision de danger météorologique d'incendie est classée en **risque exceptionnel = ACCES INTERDIT,**

ou en **risque très sévère = ACCES de 5h00 à 12h00.**

L'information du public sur la prévision de danger météorologique est assurée par une borne d'information téléphonique à partir de 17H :

Tél. 04 88 17 80 00

Les personnes souhaitant circuler dans les massifs forestiers pourront savoir si ceux-ci sont ouverts, après consultation du message délivré par cette borne.

Plusieurs associations s'investissent régulièrement pour faire vivre la culture dans le village: la culture ne vit que par ce que chacune et chacun de nous apporte. Nous remercions donc tout particulièrement les **Estivales** et le **Foyer Rural Maxime Noguier** qui proposent régulièrement des spectacles, des animations, des conférences... Le rôle de la municipalité est de faciliter la réalisation de ces manifestations, tant en nous associant à l'organisation qu'en aidant financièrement au montage de ces projets.



Les pages associations vous permettront de découvrir les réalisations et projets en cours. **Consultez également les pages agenda de cet Écho pour ne rien rater !**

Lors de la Conférence de presse des Estivales 2015, **Madame Geneviève Fey Rouger**, membre active et précieuse des Estivales, tant par ses connaissances en matière musicale qu'artistique, a offert à la commune une œuvre de **Karl F. Rouger**, son mari. Il nous avait fait l'honneur d'exposer ses œuvres surréalistes à l'Espace des Carrières et aimait beaucoup notre village. Nous l'en remercions très chaleureusement ! Cette toile est une belle invitation à s'ouvrir à de nouveaux horizons... et permet à chacun de rêver et s'évader...

Festival de Théâtre d'expression Provençale

1^{ère} édition 6 et 7 Juin 2015

Nous sommes ravis que le **collectif Prouvènço** ait choisi notre village pour organiser ce festival. Durant deux journées la culture et la langue provençale ont été mises à l'honneur dans le beau décor de notre village.

Le samedi c'est avec beaucoup d'émotion que la Compagnie « La Cour des Grands » nous a transportés à travers les scènes mythiques des œuvres de Marcel Pagnol au gré d'une balade unique ... Un spectacle ambulant où les comédiens n'ont pas hésité à intégrer le public : le spectateur se retrouvant accessoiriste chargé de transporter une caméra ou acteur pour une audition...le tout dans le décor splendide du vieux village. Un vrai bonheur partagé par plus de 80 personnes. Un concert de l'Académie du Tambourin a clôturé cette journée du Samedi.

Quant au dimanche, des animations variées ont fait la joie des spectateurs dans le cadre du moulin Saint-Pierre : troupes de théâtre en langue provençale, animation musicale de qualité (musiciens du Condor), buvette et articles culturels ont permis à tous de passer une excellente journée en mettant à l'honneur la Provence, sa belle langue, son histoire...laissons nous à penser que le collectif Prouvènço renouvelle ce festival aux Taillades l'année prochaine !!!



La Parole est aux Associations

LES ESTIVALES DES TAILLADES



L'été arrive, et avec lui, la nouvelle édition de notre festival... avec une surprise ! Cette année, nos affiches et dépliants changent de look !

Durant la période hivernale, tous les membres du Conseil d'administration ont oeuvré pour vous présenter une nouvelle saison riche en rendez-vous : **Vendredi 3 juillet**, les Carrières se transformeront pour un soir en boîte de jazz et accueilleront le **Big Band de la Marine de la Flotte de Toulon**.

Jedi 9 juillet, une soirée

au Moulin Saint-Pierre qui promet d'être inoubliable en compagnie de la grande chanteuse de Jazz **Liz McComb**.

Samedi 18 juillet, l'**Orchestre Régional Avignon Provence**, Jean-Marc Fabiano, et les danseurs Denise Pitruzzello et Jorge Crudo dévoileront toute l'âme du Tango sur la musique du grand Astor Piazzolla et Arturo Màrquez.

Vendredi 24 juillet, les jeunes musiciens de l'**Orchestre de Chambre Nouvelle Europe**, conduits par le chef d'orchestre Nicolas Krauze, nous proposeront un très beau programme de musique classique russe.

Cette 14^{ème} édition revêt un caractère particulier et rendra hommage à notre appui de toujours, grand amateur de musique, Edmond Bouchet. Ne ratez pas également le **pique-nique festif du 13 juillet** dans le pré du moulin Saint Pierre, suivi par le spectacle **CréatuR de la Compagnie des Tréteaux du Cœur Volant**, offert par la municipalité et le comité des fêtes : une explosion de voltigeurs, d'acrobates, dans le ciel des Taillades.

Cette année, la billetterie sera ouverte uniquement les lundis après-midi et les samedis matin. Et nouveauté, vous pourrez désormais acheter vos places sur notre site Internet **www.estivales-lestailades.fr**

Nous vous invitons également à découvrir, cet été, des œuvres peu connues de **K. F. Rouger** lors de l'exposition « Une autre idée du Bridge » qui se tiendra du **6 juin au 25 juillet** à l'Espace des Carrières, ouvert lors des permanences de la billetterie. À cette occasion, la famille de l'artiste a fait don d'une toile à la commune lors du vernissage du 5 juin.



TRADITIONS CALENDALES

Un beau succès populaire et la magie de Noël dans les yeux des enfants : c'est ce que l'on retiendra de notre Marché de Noël du 14 décembre dernier et c'est notre plus grande récompense. Un nombreux public s'est pressé devant les étals, a participé aux animations et les 67 exposants ont semblé satisfaits de leur journée.

Un grand merci à tous les bénévoles de l'équipe qui ne ménagent pas leurs efforts pour la réussite de cette fête et à la Municipalité qui soutient notre manifestation.

Déjà, c'est l'édition 2015 qui retient notre attention.

Rendez-vous est donc pris pour le 18^{ème} Marché de Noël, le **dimanche 13 décembre 2015**.

Exposants qui désirez nous rejoindre, contactez-nous :

0660831669 - 0609521503 - marche.noel.taillades@gmail.com



LE CHŒUR DES TAILLADES

Après notre participation au Téléthon en décembre dernier, le « Chœur des Taillades » a organisé une soirée oreillettes en Février 2015. Cette manifestation, très réussie, a été particulièrement appréciée par tous les participants.

Nous avons travaillé de nouveaux chants présentés lors d'un concert produit en l'église de Cheval-Blanc, le vendredi 5 juin 2015. Deux autres chorales étaient aussi présentes : celle de Cheval-Blanc et celle d'Ensuès-la-Redonne : 3 styles différents pour le plus grand bonheur de l'auditoire et des choristes !

Enfin, nous avons également chanté sur le parvis de la Médiathèque des Taillades le mardi 23 juin.

Musicalement vôtre.

Christine Faillant



TAILLADES COUNTRY

Encore une saison qui va se terminer, mais l'ensemble des membres de cette association sont très satisfaits, nous formons une bonne équipe et nous essayons de nous perfectionner à la danse country, et ce, grâce à notre professeur Gersende Martini.

La soirée du 18 avril dans la salle des fêtes du Moulin Saint-Pierre s'est bien déroulée, beaucoup d'adeptes de la danse en ligne sont venus nous rejoindre et notre prof nous avait programmé une playlist de danses, country, line dance ou catalane, il y en a eu pour tout le monde. Si toutefois la danse country vous intéresse, venez nous rejoindre pour une nouvelle saison en Septembre 2015.

À bientôt et bonnes vacances.

Le Président, A. Verchère

LA FOIRE DES TAILLADES

Amis Tailladais, MERCI !

Merci de votre visite à la Foire des Taillades, votre Foire...

On habite les Taillades, on doit être fier de son village.

Une bande de copains se mobilise depuis 29 ans bénévolement pour créer une animation locale afin de faire connaître notre village, le promouvoir, et ce sont tous les habitants qui doivent se sentir concernés. La réussite de la foire fait partie de l'engouement d'être Tailladais.

Cette année grâce à l'abbé Gerthoux qui prie pour nous tous les samedis soir à 18h, le temps fut exceptionnel, une légère brise pour animer nos drapeaux et éviter la canicule. Plus de 160 exposants ont répondu présents, et les animations étaient au rendez-vous, les associations ont brillé avec leur show dans la cour du Moulin.

Comme chaque année, nos amis Bourguignons accompagnés de leur Maire Madame Charbonnier ont proposé leurs produits régionaux.

Un membre du conseil municipal est venu nous aider à monter les structures et nous l'en remercions. Il n'en revenait pas du travail à accomplir et toute cette énergie déployée pour une journée de fête.

Merci aux Foireux pour leur disponibilité et leurs efforts, vous êtes vraiment au top.

Le Président, Roland Saorin



Kipro... n'Co
Compagnie

*Puisqu'il faut bien mourir
de quelque chose...
autant mourir de rire !!!*

La compagnie vous propose dès la rentrée des cours de théâtre les mardis à partir de 17h30. Vous trouverez tous les renseignements sur notre site www.kipro-n-compagnie.com

Alain Roux et Christine Carlier dirigeront ces ateliers théâtre.

Notre compagnie a participé aux premiers rythmes scolaires instaurés dans l'école de la commune. Christine CARLIER-BONNEFOND a eu le plaisir de partager sa passion du théâtre avec les enfants. Un grand merci à Sonia et toute son équipe d'avoir organisé et facilité le bon déroulement de ces rythmes scolaires.

La compagnie organisera un week-end théâtral les 2, 3 et 4 octobre aux Taillades...

A très bientôt sur les planches...

AU BONHEUR DES JARDINIERS



La dernière manifestation de « Au Bonheur des Jardiniers » a eu encore un beau succès le 23 novembre dernier, avec un nombre record d'exposants (30), un temps magnifique et toujours beaucoup de visiteurs.

L'atelier floral a encore eu un grand succès, et les allées et la salle du Moulin, fleuries par les exposants donnaient un air de printemps à ce magnifique lieu.

Mais, n'oubliez pas que votre jardin se prépare à l'automne. Alors retenez la date du **DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2015** pour nous rendre visite à la 14^{ème} édition de la fête du jardin, de 9H à 17H au MOULIN SAINT-PIERRE (entrée gratuite).

Toute l'équipe 'Au Bonheur des Jardiniers' vous attend.

Contact : Maguy VICEDO / 06 62 29 51 16

La Parole est aux Associations

LA BOULE DES TAILLADES



Pour ce début d'année, l'association a battu son record en nombre d'adhérents, depuis la création du club. En effet, en accueillant de nouveaux joueurs et en gardant les fidèles adhérents, la Boule des Taillades regroupe 82 personnes, de tous âges et de tous les niveaux. Nous continuons d'organiser des concours avec pique-niques, semi nocturnes, petits-déjeuners campagnards... Le dimanche 5 juillet, 18 joueurs se déplaceront à Marseille pour participer au plus grand concours mondial de pétanque « La Marseillaise ». Nous leur souhaitons bonne chance et réussite.

Amitiés sportives, Pascal VIGE & son équipe

GUST



Avant Noël, nous avons eu la joie et l'honneur de préparer et de recevoir l'Assemblée Générale Départementale, sur les lieux mêmes (Maison des Associations) où la section gym volontaire a vu le jour il y a... 38 ans ! À l'époque les locaux étaient des préfabriqués. Notre grande soirée de mars a eu beaucoup de succès, comme chaque année, avec un thème qui a laissé certains « perplexes » : Ange ou Démon !

D'ici fin juin, plusieurs projets :

- La participation à la foire des Taillades
- Une randonnée de fin d'année
- La rentrée à prévoir : nous la préparons avec enthousiasme

Ce même enthousiasme que nous espérons communiquer à tous ceux qui nous rejoindront et qui a fait que l'année 2014-2015 a été une très bonne année, dans les cours en particulier.

À tous, bon été sportif... Et à bientôt.

La Présidente, Jeannine Maurel

CALAVON FOOTBALL CLUB

La saison va se terminer dans quelques jours. Notre bilan sportif est conforme à notre projet qui est avant tout de maintenir la pratique du football dans un milieu rural.

Les entraînements et les rencontres se font sur les stades des différentes communes pour une animation sportive les WE et pour protéger l'usure des terrains. Nous donnons un nouvel élan aux joueurs, éducateurs, parents et dirigeants. Ces derniers, comme beaucoup de clubs, s'essouffent et mènent un véritable travail de fond sans forcément être récompensés ou reconnus. Des éducateurs diplômés encadrent les différentes équipes, nous nous efforçons de créer une passerelle, par le football, pour que nos joueurs reçoivent des valeurs éducatives, sociales et sportives.

Nos résultats avant les dernières rencontres: U15 Excellence, défaite en 1/2 finale coupe Rhône Durance, U17 second et en course pour une montée en Ligue, U19 en finale coupe de l'Avenir le 30 mai, et termine second de son championnat, nos U13 de nouveau à l'honneur : 6° à la finale Régionale de notre Ligue. Nos équipes seniors terminent mieux, nous étions compétitifs pour une accession en PHA, après un très mauvais début de championnat.

Notre club est en course pour une labellisation de son école de football (débutants, poussins), ce qui devrait couronner notre travail, et une fois de plus, la mise en valeur pour nos communes de notre association.

Tournoi des commerçants (7 Juin), notre Assemblée Générale (13 Juin), et nous avons l'honneur de recevoir l'Assemblée Générale du District Rhône Durance (27 Juin).

Une pensée et les remerciements de notre Association à Monsieur BOUCHET Edmond, l'un de nos plus fidèles supporters qui, pendant des décennies, nous a aidés à grandir, nous a soutenus dans des périodes délicates, a oeuvré à nous offrir avec son conseil municipal, des installations sportives pour que nous puissions travailler dans de bonnes conditions, il était en osmose avec nous et connaissait tous les rouages du club, il a pérennisé le Jumelage avec ST MARCELLIN et ST JEAN D'ARDIERES. Et que dire pour son implication et notre joie commune lors de la fameuse victoire en Coupe ROUMAGOUX... MERCI MONSIEUR.

Le CFC vous souhaite de bonnes vacances, et vous donne rendez-vous à la rentrée.



CARBO- JULIEN- MATHIS- PHILIPPE- ROBIN- LUCAS- ANTOINE- DAVID- MELVIN- JORDAN- ALAIN
FABRICE- JP- ROMAIN- LEO- LUKE- ANTHONY- TRISTAN

FOYER RURAL MAXIME NOUGUIER

Un an après la naissance du foyer rural Maxime Nouguié, l'heure du premier bilan a sonné: celui-ci est très positif. Plus d'une centaine d'adhérents participent aux différentes activités proposées, et les conférences (jour de la nuit, Tafta, gestion du stress et des émotions) et projets ponctuels (photos affichées actuellement dans le village et mettant en valeur le dynamisme de notre beau village) ont suscité beaucoup d'intérêt.

Toute l'équipe du foyer remercie chaleureusement les adhérents qui lui ont fait confiance pour cette année, les intervenants pour leur dynamisme, l'équipe de la mairie pour les salles mises à disposition, et les associations tailladaises qui ont bravé le vent glacial du 15 mai dernier pour participer au projet photo.

De nouvelles activités sont en projet pour l'année 2015-2016, notamment de l'origami, des cours d'anglais, d'informatique... Nous vous donnons rendez-vous au mois de septembre pour vous présenter toutes nos activités.

Le foyer rural a décidé de participer aux journées de la pierre organisées par la fédération des foyers ruraux du Vaucluse sous l'impulsion de Jean-Paul Masse.

Ces journées se dérouleront les vendredi et samedi 11 et 12 septembre. Le vendredi sera consacré à la visite de carrières encore en activité (Buoux, Lacoste, Oppède, Ménerbes) et le samedi, aux Taillades, il y aura des animations, un spectacle avec F. Chabaud et R. Sette, des stands, des expositions, le tout ayant pour objet la pierre.

En parallèle des conférenciers - Céline Laforest, Dominique Ménard, Luc Guérin, Jean-Michel Mathonière, viendront nous entretenir des marbres et des compagnons tailleurs de pierre.



COMITÉ DES FÊTES

L'année 2015 s'est ouverte le 14 mars avec le traditionnel carnaval, avec un char sous le thème du Sport, et un second, celui de M et Mme Dufour sur le thème de Cendrillon, tous deux ont traversé le village, pour aller brûler le Caramentran au moulin St Pierre.

Le comité des fêtes poursuivra par les habituelles fêtes qui animent le village depuis de nombreuses années. À commencer par la fête de la musique qui aura lieu le vendredi 19 juin dans la cour du moulin Saint Pierre, ainsi que la fête votive qui se tiendra les **14,15,16 et 17 Août** en plein cœur du village. Vous pourrez retrouver respectivement les orchestres suivants : Imperatori Orchestra, Sébastien Echeverria Orchestre, Gérard Bernard et Oliver Animation. Suivra le téléthon en décembre avec les nombreuses associations des Taillades.

Nous vous informons de la modification du bureau du comité des fêtes avec l'arrivée de Sonia ARNAUD aux fonctions de secrétaire. Et nous souhaitons la bienvenue aux membres qui ont rejoint l'association pour nous aider à organiser cette aventure 2015...

Si vous décidez de venir aux rendez-vous festifs que nous vous proposons, le comité des fêtes s'occupera de tout, et mettra tout en oeuvre

pour vous faire passer un agréable moment !

Rejoignez nous vous ne le regretterez pas!



COLLECTIONS PASSION



Une belle idée que cette association des Taillades créée en 1998 par Jean-Pierre Cleaz-Savoyen, président depuis la création : réunir celles et ceux qui ont le virus de la collection. Elle compte 65 adhérents à ce jour. De la monnaie aux timbres, des voitures de course aux capsules de champagne, des vaches aux trains et autres maquettes, mais aussi souvenirs des guerres de 14-18 et 39-45. Le président collectionne tout sur Edith Piaf, d'autres les objets, des œufs Kinder, les boîtes d'allumettes ou les bouteilles de whisky. L'association a participé à l'exposition de Jonquières en mars 2015 et à la Foire des Taillades en mai 2015. Elle sera présente en septembre prochain à la Journée des Associations et pour sa 17^{ème} année, l'exposition d'échanges (ventes interdites) aura lieu le 11 octobre prochain dans le Moulin Saint-Pierre.

Fanny Palazzini, secrétaire

La Parole est aux Lecteurs

La commission communication vous l'avait annoncé dans l'Écho de cet hiver : nous avons décidé d'ouvrir notre bulletin à vos questions ou remarques qui servent l'intérêt général.

Merci à celles et ceux qui se sont prêtés à l'exercice !

Mme F :

[...] je suis étonnée que dans tous vos projets, il ne soit pas fait mention du bas de l'Avenue de la Michelette, ni pour l'embellissement, ni pour la sécurité [...]

Nous avons présenté quelques points de notre projet de plan de déplacement dans le précédent Écho. Nous supposons que vous parlez de la partie qui part de l'ancien lavoir pour finir à l'intersection de l'avenue du Moulin. Effectivement, cette portion mériterait un renforcement de sécurité en réduisant la vitesse. Quant à l'embellissement, qu'entendez-vous par ce mot ? La voie est embellie par de la végétation entretenue sur l'un des côtés, nous privilégions un abord moins aménagé sur l'autre côté, afin de garder un village le plus naturel possible.

M. D :

[...] pouvez-vous envisager d'organiser le ramassage des déchets verts à domicile ? [...]
[...] ce service, gratuit ou payant pourrait être organisé de façon périodique suivant les saisons [...]

La gestion des déchets verts est effectivement un sujet sensible en termes d'environnement et très encadré par la loi.

Il relève de la compétence de la communauté de communes à qui nous avons transmis votre demande. La LMV n'est malheureusement pas organisée pour réaliser cette collecte.

Par contre, l'association Allo Service propose, parmi ses services, une prestation d'enlèvement de déchets, moyennant une somme modique. Pour les contacter :

www.alloservices.org - Tél : 04. 90. 06. 28. 19

M. Goudin :

*Je recherche photos, croquis, peinture de la roue à aubes du moulin Saint-Pierre avec ses godets et son système de récupération de l'eau (avant les années 1950).
Ce dispositif permettait l'arrosage du pré et de la vigne situés de part et d'autre de la haie des platanes.*

Robert Goudin a écrit un livre pour relater l'histoire des Taillades. Celles et ceux qui disposent d'informations en lien avec sa demande peuvent entrer directement en contact par mail avec lui : **robert.goudin@orange.fr**

M. R :

[...] **l'accès Internet** est très lent et les fournisseurs internet proposent de nombreux services auxquels nous ne pouvons pas accéder du fait d'un débit trop lent sur le réseau téléphonique alors que les habitants des communes voisines sont mieux servis [...]

Conscients des difficultés rencontrées par nos administrés concernant la qualité des réseaux de communication dans notre commune, nous avons reçu un conseiller collectivités locales de chez ORANGE. Ce dernier nous a confirmé que nous n'étions pas dans une zone prioritaire de déploiement à la fibre car, même si le débit de notre réseau est particulièrement faible, il est existant (à minima 512 Ko). Les lenteurs de débit sont dues pour l'essentiel à un éloignement du NRA (Nœud de Raccordement Abonnés) trop important et à la qualité des câbles utilisés. Une étude portant sur l'évaluation et l'analyse de la situation est actuellement menée par le personnel technique d'Orange afin de nous apporter des réponses concrètes à ce fonctionnement insatisfaisant. Installer un nœud de raccordement plus proche nécessiterait un investissement proche de 200.000 €...

Nous continuons à travailler sur ce dossier.

Quant à la couverture réseau téléphonie mobile, elle ne dépend que des fournisseurs d'accès qui, en fonction des plaintes de leurs abonnés, décident de réaliser les infrastructures nécessaires c'est-à-dire la pose d'antennes supplémentaires...

M. P :

[...] La municipalité peut-elle organiser **des achats groupés** pour nous aider à diminuer le prix des combustibles de chauffage ?

Dans un contexte économique toujours compliqué, votre question est toute légitime !

La municipalité n'a pas vocation à servir de groupement d'achat, elle n'en a ni la légitimité ni la compétence. Par contre, nous savons que certains Tailladais procèdent par groupement d'achats et nous pouvons aider à la mise en relation en transmettant les coordonnées des personnes qui organisent ces achats et qui proposeraient d'ouvrir bénévolement ces services à plus de monde.

Que celles et ceux qui sont organisateurs, et veulent se faire connaître, se signalent en Mairie !

Mme. F :

[...] Il me semble que vous aviez parlé de **"jardins partagés"** pendant la campagne électorale.

Comment avancez-vous sur ce projet rassembleur ? Il en existe dans d'autres villages [...]

Votre mémoire est bonne ! Nous avons effectivement lancé cette idée de jardins familiaux. Pour que ce sujet soit « rassembleur », il nous faut être certains qu'un nombre de familles suffisant est intéressé.

Nous profitons donc de votre message pour demander aux habitants intéressés de se faire connaître en Mairie.

Agenda

JUILLET

Du 3 au 24 juillet LES ESTIVALES DES TAILLADES

- Vendredi 3** **MUSIQUE DES EQUIPAGES DE LA FLOTTE DE TOULON**
Théâtre des Carrières - 21h30
- Jedi 9** **LIZ MC COMB ET SON QUINTET**
Cour du Moulin Saint-Pierre - 21h30
- Samedi 18** **AU RYTHME DU TANGO avec l'Orchestre Régional Avignon Provence**
Théâtre des Carrières - 21h30
- Vendredi 24** **RUSSIE ETERNELLE avec l'Orchestre de Chambre de la Nouvelle Europe**
Théâtre des Carrières - 21h30



Musique des Équipages de la Flotte de Toulon

Spectacle offert par la Municipalité et le Comité des Fêtes

- Lundi 13** **Soirée Cirque aérien et poétique avec Créatur**
repas tiré du sac - pré du Moulin Sain-Pierre - à partir de 19h30



AOÛT

- Vendredi 7** **REPAS AU MARCHÉ DES PRODUCTEURS** - Moulin Saint-Pierre
- BELCANTO - GALA AVEC L'ORCHESTRE RÉGIONAL AVIGNON PROVENCE** organisé par Les Musicales du Luberon - Théâtre des Carrières - 21h00
- Dimanche 9** **Vide grenier** organisé par la Société de Chasse - Moulin Saint-Pierre

LA FETE VOTIVE

du 14 au 17
AOÛT
(sous réserve de modifications)

Attractions Foraines
pour la joie des petits et des grands.

Vendredi 14 août 2015 :

15h
Boulodrome municipal : concours de Boules à Pétanque, à la méléé intégrale organisé par le club «La boule des Taillades» 100 € de prix + les mises, 3 joueurs, 2 boules.

18h30 à 20h
Place de l'hôtel de ville apéritif concert avec l'orchestre **Marco Imperatori**.

21h30 -1h30
Grand bal public avec l'orchestre **Marco Imperatori orchestra**.

Samedi 15 août 2015 :

10h
Place de l'hôtel de ville jeux pour les enfants, apéritif

15h
Boulodrome municipal, concours de boules par équipe organisé par le club «La boule des Taillades». 100 € de prix + les mises 3 joueurs, 2 boules.

18h30-20h
Place de l'hôtel de ville, apéritif concert avec l'orchestre **Sébastien Echeverria**.

21h30 -1h30
Place de l'hôtel de ville, grand bal public avec l'orchestre **Sébastien Echeverria**.

Dimanche 16 août 2015 :

9h30
Boulodrome municipal, concours de boules pour benjamins, à la méléé, organisé par le comité des fêtes (Maxi 12 ans).

15h
Maison des Associations, concours de belote, 130 € de prix.

15h
Boulodrome municipal, concours de boules à pétanque, par équipe, organisé par le club «La boule des Taillades». 100 € de prix +les mises,3 j 2 b.

18h30 à 20h
Place de l'hôtel de ville, apéritif concert avec l'orchestre **Gérard Bernard**.

21h30 -1h30
Place de l'hôtel de ville, grand bal public avec l'orchestre **Gérard Bernard**.

Lundi 17 août 2015

Boulodrome municipal, Aïoli à l'ancienne. Inscription à la buvette avant le 16 août. Participation : 20 € adultes : 10 € enfants moins de 12 ans. Organisé par le club de foot du Calavon-FC

15h
Boulodrome municipal, concours de boules mixte réservé aux participants de l'aïoli, 2 hommes-1 dame. 100 € de prix +les mises.

21h30 -1h30
Place de l'hôtel de ville, Animation Spectacle et bal avec l'orchestre **Oliver Animations**.

SEPTEMBRE

**Vendredi 11, Samedi 12,
Dimanche 13**

JOURNÉES DE LA PIERRE visite des carrières en activité, conférence, animations : spectacles, stands, expositions ... organisées par la Fédération des Foyers Ruraux - Vieux-Village - Chapelle Saint-Gens



**Samedi 19
et Dimanche 20**

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Dimanche 20

JOURNÉE CHAMPÊTRE DES ASSOCIATIONS

au boulodrome avec concours de pétanques
au profit du Téléthon



OCTOBRE

**Vendredi 2, Samedi 3,
et Dimanche 4**

WEEK-END THÉÂTRE organisé
PAR KIPRO...N'CO COMPAGNIE

Dimanche 11

RENCONTRE DES COLLECTIONNEURS - organisée par Collections Passion - Moulin Saint-Pierre - de 9h à 19h

NOVEMBRE

Dimanche 22

AU BONHEUR DES JARDINIERS :
Foire aux plantes - Moulin Saint-Pierre - de 9h à 17h

LOTOS au Moulin Saint-Pierre :

Dimanche 15 : 3^{ème} Age

Vendredi 27 : Ecole



DÉCEMBRE

Vendredi 4, Samedi 5 **TÉLÉTHON** (sous réserve de modifications)

Samedi 12 : **LOTO DU CALAVON FOOT CLUB** - Moulin Saint-Pierre

Dimanche 13 **MARCHÉ DE NOËL** - aux Carrières, Saint-Ferréol ...

Pour rester toujours informé, n'oubliez pas le site du village :
www.lestaillades.fr

Vous souhaitez être informé par courriel
des manifestations à venir sur le village,
inscrivez-vous à : echo.taillades@orange.fr

Renseignements Utiles

Pharmacie Terra Pharma

300, route de Mourre Poussin
04 90 71 16 61

Kinésithérapeute

Théodore Raz

238 avenue du château
04 90 71 16 88

Infirmières

Dominique Giraud-Le Faou

04 90 71 06 94

Chantal Fourquemin

04 90 71 09 04
portable : 06 81 22 49 85

Agnès Valrado

04 90 06 09 45
portable : 06 08 64 30 18

Déborah Jean-Claude

portable : 06 84 72 06 84

Centre médical des Oliviers

125, rue du stade

- Chirurgien Dentiste Docteur

Frédéric Camilleri

04 90 76 00 09

- Orthophoniste

Delphine Darque

09 83 31 52 89

Cabinet Médical du Moulin

200, av. du Moulin St Pierre

- Docteurs

Nathalie Loizon-Végéto

Géraldine Petit - 04 90 76 00 13

- Infirmières

Mmes Noëlle Niero,

Rachel-Vanessa Fatoux

04 90 71 58 02

Avocate : Ludivine Raz-Noto

04 32 50 10 48

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Centre Anti-Poison

04 91 75 25 25

Gendarmerie Robion

04 90 78 01 30

Météo CARPENTRAS : 08 92 68 02 84

Taxi Pernet : 04 90 71 84 45

SERVICE DE CARS

LES TAILLADES - CAVAILLON

TRANSDEV SUD-EST 04 90 74 20 21

MAIRIE

Tél. 04 90 71 09 98 - Fax : 04 90 71 99 01
Du lundi au vendredi 8h30 - 12h et 13h30 - 17h15
sauf lundi et vendredi après-midi

- SERVICE URBANISME

Lundi, mardi et mercredi
8h30 - 12h et 13h30 - 17h15
sauf lundi après-midi

- ARCHITECTE CONSEIL

Christelle Juskiwieski - permanence :
2 jours par mois, se renseigner en Mairie.

BUREAU DE POSTE Tél. 04 90 71 97 84
lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h.
Dernière levée à 12h - Fermé mardi et samedi

MÉDIATHÈQUE

tél. 04 90 71 78 08 - mardi et vendredi de
15h à 18h, mercredi et samedi de 10h à 13h.

ECOLE - Tél. 04 90 71 11 76

PÉRISCOLAIRE - Tél. 07 78 41 91 82
periscolaire.taillades@orange.fr

MESSE Tous les samedis 18h, renseignements :
presbytère de Robion : 06 62 35 00 39

COLLECTES DÉCHETS

Ordures ménagères :

Lundi et jeudi matin à partir de 5h.
Jour férié : voir calendrier LMV

Bacs jaunes : vendredi (sauf Route D2 le
mercredi - Vidaube et lot de l'Aiguille le lundi)

Enlèvement des encombrants :
sur R.V. à la LMV au 04 90 78 82 30

DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES

Chemin Dorio Cavaillon (04 90 76 10 58)

Du Lundi au Samedi

Hiver • Du 1^{er} novembre au 14 février
9h à 12h et 14h à 17h

Été • du 15 février au 31 octobre
8h à 12h et 14h à 18h

Mon Espace Vert 172 ch. du vieux Taillades Cavaillon

(04 90 75 20 78) - Du mardi au samedi
Du 1^{er} mars au 31 octobre : 8h-12h / 14h-18h
Du 1^{er} nov au 28 fév : 9h-12h / 14h-17h
Dimanche et jours fériés : 9h-12h

PISCINES INTERCOMMUNALES

• **Roudière** - Tél. 04 90 78 19 19

• **Plein Air** - Tél. 04 90 71 00 08

www.lestailades.fr

Associations

Club du 3^{ème} âge

Présidente : Bernadette Pioggini
04 90 06 11 55

Calavon Football Club

Siège : 04 90 71 96 43
Président : Jean-Marie Poli : 04 90 71 97 87

Union Sportive Taillades Gymnastique

Présidente : Jeanine Maurel : 04 90 71 35 36
Vice-Présidente : Jacqueline Chabert : 06 01 38 25 90

Société de Chasse

Président Georges Paget : 04 90 78 34 36

Foire et Loisirs des Taillades

Président : Roland Saorin : 06 19 68 37 05

Bridge Club

Présidente : Gisèle Némoz : 04 90 76 25 46

Foyer Rural

Président : Jean-Claude Bensi
04 90 78 11 95 - 06 87 40 20 90

Comité des Fêtes

Président : Daniel Mourier : 04 90 71 40 72

Harmonie (Arts Plastique)

Présidente : Marielle Tringalle
04 90 06 05 45

A.F.M.

Coordination départementale du Téléthron
Coordinatrice Martine Décher
04 90 71 48 49

Association

Traditions Calendales

Présidente : Sylviane Gonthard
06 60 83 16 69

Collections Passion

Président : J.P. Cléaz-Savoyen
04 90 71 63 77

Estivales des Taillades

Présidente : Valérie Bouchoux
04 90 78 19 98

Au Bonheur des Jardiniers

Présidente : Maguy Vicedo
04 90 71 42 78

Taillades Country

Président : Albert Verchère : 06 84 00 36 01

Club «La Boule des Taillades»

Président : Pascal Vigé : 04 90 06 23 60

Le Chœur des Taillades

Présidente : Christine Faillant 04 90 04 57 64

“Du Fil au Boutis”

Présidente : Gisèle Bremond : 04 90 71 57 23

Cao Do Kwan

Président : Alain Hibon - 04 90 71 78 56

Taillades Multisports

Président : Jean-Louis Delpiano - 06 80 06 25 08

Ki Pro...n'Co Compagnie

Président : Alain Roux - 06 80 48 66 20